

N°: GU 2125

ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

28 MAI 2018

HOMOLOGATION
(Valable jusqu'au : 02/04/2028)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahir qui l'ont modifié ou complété;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;

Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agrément des pesticides à usage agricole;

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 02/04/2018.

Nom commercial :	PENDOFORT
Matière(s) active(s) :	Pendiméthaline (330 g/l)
Formulation :	Concentré émulsionnable (EC)
Classification toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	F07-5-005
Détenteur du produit :	EZZOUHOUR
Fournisseur :	SHARDA CROPChem LIMITED

Usages autorisés :

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	Stade	Mode Traitement
Tournesol	Adventices dicotylédones annuelles	4 l/ha	1	Avant le semis	Désherbage
Tournesol	Adventices graminées annuelles	4 l/ha	1	Avant le semis	Désherbage

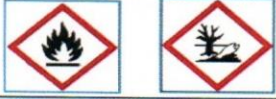



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah



❖ **CLASSIFICATION DU PRODUIT :****Mentions du Dahir portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses**

- Le produit **PENDOFORT** doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "**DANGEREUX**" inscrite en caractères apparents.
- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.

Pictogrammes de danger**Mentions de dangers**

- H226 : Liquide inflammable
- H242 : Peut s'enflammer en cas d'échauffement
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Mode d'action du produit

- « Groupe K1 » selon le HRAC : Inhibition de l'assemblage des microtubules
- Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer la même matière active ou d'autres matières actives classés « K1 » sur la même culture durant la même saison

❖ **PRECAUTIONS A PRENDRE :****Pictogrammes des Equipements de Protection Individuelle****Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P235	Tenir au frais
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection de la tête et des bottes
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P301+P310	En cas d'ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin
P302+P350	En cas de contact avec la peau: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon
P303 + P361 + P353	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau à l'eau/se doucher
P304+P340	En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351 +P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. continuer à rincer.
P309 + P311	En cas d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Numéro du centre antipoison : 0801 000 180
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P404	Stocker dans un récipient fermé
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas 45°C
P420	Stocker à l'écart des autres matières




ONSSA
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah

